

Olivier DESTREBECQ, sur les propos du Ministre entourant la grève des TEC du 23 novembre 2015

La grève décrétée il y a quelques jours par le front commun CSC-FGTB en Hainaut et à Namur a suscité un certain nombre de mécontentements dans le chef des usagers mais pas seulement.

Au vu du climat actuel et des menaces terroristes pesant sur notre pays, vous avez Monsieur le Ministre tenté de « faire revenir les syndicats à la raison, mais rien n'y a fait. » en envoyant notamment un mail au secrétaire général de la FGTB pour l'appeler à lever le préavis de grève. Selon vos propos, « Ce n'était vraiment pas le jour de mobiliser inutilement des forces de l'ordre qui ont autre chose à faire. » « Plutôt que d'être un repère pour la population, les TEC vont être encore une fois décrédibilisés. Vous avez par ailleurs ajouté ceci dans vos déclarations : «... réfléchira à deux fois lorsqu'il s'agira de revoir la dotation aux TEC. Une telle décision n'aide pas à expliquer pourquoi il faut encore de l'argent supplémentaire à un service qui fait grève parfois sans préavis ou comme aujourd'hui, quand la population aurait bien eu besoin des bus pour ne pas engorger un peu plus les routes. »

Monsieur le Ministre, le budget sera-t-il impacté dès lors ? Quelles sont les mesures que vous comptez prendre en la matière ? Des sanctions seront-elles prises ?

Les associations de voyageurs Navetteurs.be et TreinTramBus, l'action serait illégale car le syndicat n'aurait pas respecté le préavis de 10 jours pour annoncer ses actions.

Selon vos informations, qu'en est-il ?

Carine Lecomte, sur l'équipement de « kits de crachat » dans les bus.

Entre 2000 et 2014, le nombre de passagers transporté par les TEC est passé de 144 à 287 millions. A contrario, les agressions à l'égard des conducteurs ont sensiblement diminué. Alors que l'on en recensait 108 en 2000, ce chiffre s'élevait à 33 en 2014.

Différentes mesures, telles que la présence de caméras dans la plupart des bus du réseau ou la possibilité offerte aux contrôleurs de verbaliser les comportements inciviques, ont permis de diminuer drastiquement les agressions.

Cependant, trop souvent encore, la presse se fait l'écho des incivilités (injures, crachats,..) subies par les chauffeurs.

Parmi celles-ci, le crachat est certainement une des plus humiliantes. Ainsi à Amsterdam, depuis le 1^{er} octobre et tout d'abord dans une phase « test », les agents de sécurité qui travaillent dans les bus et les trams ont été équipés de « kits de crachat ». Ceux-ci permettent de prélever les échantillons d'ADN des passagers qui crachent sur le personnel. Les prélèvements sont ensuite remis à la police et au parquet pour un examen médico-légal. Conservés pendant 12 ans, ces ADN permettent une identification même tardive des contrevenants.

Quels sont les différents types d'agression dont sont victimes les conducteurs du TEC ? Quelles sont les sanctions prévues ?

Dans la hiérarchisation des incivilités dont sont victimes les chauffeurs, le « crachat » fait-il partie des agressions fréquentes ?

Les mesures appliquées à Amsterdam sont-elles envisageables sur le réseau de la TEC ?

Philippe Dodrimont, sur l'évolution de la réflexion concernant l'identification des chiens grâce à une puce

Bien que le marché actuel coure jusque fin 2016, je reviens néanmoins vers vous pour connaître l'état d'avancement de la réflexion concernant l'utilisation d'une puce pour identifier les chiens.

Une étude technique a-t-elle été lancée, notamment sur l'impact sur la gestion informatique de la base de données ? A-t-on une estimation du coût qui incomberait le propriétaire ? Les surcoûts sur la puce elle-même ainsi que de la gestion de la base de données centralisée ont-ils été évalués ?

Des rencontres avec le secteur concerné ont-elles déjà été organisées afin d'aborder ce dossier ?

Avez-vous un calendrier à me communiquer ?

Carine Lecomte, sur les radiographies argentiques.

Les radiographies argentiques sont considérées comme des déchets dangereux. Elles contiennent des sels d'argent susceptibles de polluer le milieu naturel s'ils ne sont pas traités correctement. En outre, simplement « jetées » dans la nature, il faudrait plus de 300 ans pour que celles-ci se dégradent.

Recouverte d'une couche de nitrate d'argent, les radios argentiques possèdent également une forte valeur commerciale. Ainsi, le recyclage d'une tonne de celles-ci permet de récupérer de trois à dix kilos d'argent.

De plus en plus rares dans les cabinets médicaux, l'on sait qu'un certain nombre de foyers en détiennent encore, tant, par le passé, l'injonction faite par les professionnels de la santé de les conserver, est toujours vivace !

A cet égard, au Grand-Duché de Luxembourg, afin de coordonner au mieux le recyclage de ces déchets toxiques, les autorités ont organisé récemment une collecte des anciennes radios argentiques.

En France, tous les clichés radiologiques usés, en ce y compris les radiographies numériques, doivent être collectés pour être recyclés. La loi interdit de les jeter dans les circuits de traitement des ordures ménagères.

Les radiographies sont-elles identifiées, répertoriées comme des déchets toxiques, dangereux ?

Qu'en est-il, en Région wallonne, de la collecte et du recyclage des radiographies argentiques en particulier et de tous les clichés radiographiques en général ?

Compte tenu de leurs missions bien définies, les parcs à conteneurs ne sont-ils pas les plus enclins, les plus habilités à collecter ce type de déchets ?

Gilles Mouyard, sur «l'assainissement des eaux en Wallonie»

Monsieur le Ministre, à partir des chiffres communiqués par la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) la Wallonie aurait un taux nominal d'assainissement des eaux de plus de 99%. Et ce grâce aux investissements réalisés dans la construction de nouvelles stations d'épurations, du renouvellement du réseau d'égouttage...

Actuellement, les citoyens contribuent à 100% au coût d'assainissement des eaux domestiques par le biais du principe du coût vérité. Par contre les industriels sont quant à eux soumis à un prélèvement qui ne correspondrait qu'à 20% du coût du traitement de leurs eaux usées.

Mais dernièrement le président du Conseil d'administration de la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) dénonçait dans la presse l'anomalie qu'est pour lui le fait que les industriels wallons ne sont pas soumis au coût vérité pour le traitement de leurs eaux usées.

Pour le président du conseil d'administration de la SPGE il serait temps que le Gouvernement wallon mette en place une proportionnalité entre la quantité de rejet et le coût supporté par le pollueur.

Dans un autre registre, il souligne le fait que 15% des habitants ne sont pas encore raccordés à l'égout en Wallonie. Et que 160.000 logements sont situés en zone d'assainissement autonome.

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de la situation? Envisagez-vous pour les industriels, comme le préconise le Président du Conseil d'administration de la SPGE, de mettre en place une proportionnalité entre la quantité de rejet et le coût supporté par le pollueur? Dans l'affirmative ne craignez-vous pas que cette mesure soit un frein à la relance économique? De quelle manière envisagez-vous de venir en aide pour les 15% des habitants qui ne sont pas encore raccordés à l'égout en Wallonie, et pour les 160.000 logements qui sont situés en zone d'assainissement autonome?

Olivier Destrebecq sur l'adoption des poules pour réduire la production de déchets ménagers

Que ce soit en France ou en Belgique, plusieurs initiatives destinées à réduire la production de déchets ménagers au moyens de poules ont vu le jour.

Si le moyen peut faire sourire, il n'en est pas moins redoutablement efficace.

On estime ainsi qu'une poule peut picorer plus d'une centaine de kilos de déchets par an ; ce qui réduit de manière drastique le nombre de déchets à traiter par voie industrielle.

Partant de ces données, ne pourrait-on mettre en place un système de promotion de l'adoption de poules pondeuses par les particuliers ? Des initiatives de ce type sont-elles déjà envisagées par vos services ?

Ne pourrait-on coupler cette politique de traitement des déchets à la lutte en faveur du bien-être animal ? Moyennant l'accord des entreprises, il serait par exemple envisageable de permettre aux ménages de récupérer gratuitement ou à un prix modique les poules de batteries trop vieilles pour pondre.

Envisagez-vous d'intervenir en ce sens ?

Patrick Lecerf, sur le plan Propreté du Secteur de la distribution

Monsieur le ministre, il y a peu vous déclariez qu'«il n'est pas question de faire marche arrière dans le dossier de la consigne des canettes » et vous confirmiez avoir un accord de coopération avec vos homologues de Flandre et de Bruxelles.

Aujourd'hui, alors que nous n'avons pas encore entamé les auditions sur le sujet, nous apprenons par la presse que la ministre flamande a décidé unilatéralement de mettre le projet de consigne au frigo et d'accepter tout aussi unilatéralement le projet alternatif de plan propreté proposé par le secteur de la distribution.

Ce plan consiste à financer des campagnes de sensibilisation et des améliorations de l'infrastructure.

Monsieur le ministre, je voudrais que vous vous expliquiez sur cette absence de concertation, sur cette volte-face inattendue de votre part et sur votre position par rapport au plan propreté proposé par le secteur de la distribution.

Allez-vous vous le laisser imposer tel quel par la Flandre et par le secteur de la distribution ou allez-vous négocier un véritable plan comprenant un volet sensibilisation, un volet infrastructure mais aussi un volet répression ? Un véritable plan propreté wallon qui nous permettra d'atteindre l'objectif de départ qui est, je le rappelle, de rendre nos accotements plus propres ?